



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Modification 001 à l'invitation à se qualifier (IQ) concernant le processus d'approvisionnement de la chaîne d'approvisionnement de solutions de réseau (CASR)

N° de l'invitation à se qualifier	10044001/A	Date	7 ^e avril 2016
N° de dossier	14-25620	N° de référence du SEAOG	PW-16-00726541

La modification touche l'invitation à se qualifier (IQ) publiée initialement par Services partagés Canada (SPC) le 16 mars 2016. L'IQ relative à la CASR ne change pas, sauf pour les éléments explicitement indiqués dans le présent document.

La modification 001 à l'IQ relative à la CASR vise à :

- 1 – publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions;
- 2 – rappeler qu'il faut envoyer par courriel les demandes de renseignements au sujet de l'IQ à SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca

NOTE : Les questions d'éclaircissement des répondants sont numérotées selon leur ordre d'arrivée à SPC. Les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées dans l'ordre.

1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions :

Question 1	Pouvons-nous obtenir la version MS Word de l'IQ de 39 pages? Elle nous serait très utile pour préparer notre réponse.
Réponse 1	Le Canada ne fournira pas la version MS Word de l'IQ relative à la CASR. Cependant, les versions Excel des formulaires B1, B2, B3 et B4 de l'annexe A sont maintenant à votre disposition, à titre informatif, dans la section des pièces jointes de l'IQ relative à la CASR du site Achats et ventes. À noter que l'utilisation des versions Excel des formulaires de l'annexe est facultative et que tous les formats de ces formulaires seront acceptés.
Question 2	Pouvez-vous confirmer que les personnes donnant des références sur des projets doivent se trouver au Canada.

Réponse 2	Les personnes donnant des références sur des projets ne doivent pas se trouver au Canada.
Question 3	(Le fournisseur) demande que la date de clôture de la demande de soumissions liées à la CASR soit reportée de deux semaines.
Réponse 3	Se reporter à la modification 001 .
Question 4	Comme le point de contrôle est un fabricant d'équipement d'origine existant du gouvernement du Canada, nous demandons officiellement d'être ajoutés à la liste de la section h ci-dessous. h) Le Canada a l'intention d'exiger que les entrepreneurs fournissent une solution de service obligatoire de niveau 2 : Services de maintenance pour tous les produits existants / anciens du fabricant d'équipement d'origine du GC : i. A10; ii. Avaya (y compris l'ancien équipement Nortel); iii. Bluecoat; iv. Brocade; v. Cisco; vi. F5; vii. Fortinet; viii. HP; ix. IBM; x. Juniper; xi. McAfee; xii. Riverbed; xiii. Symantec
Réponse 4	Se reporter à la modification 002 .

Modification 001 – Page couverture de l'IQ relative à la CASR (page 1) :

SUPPRIMER : Date de clôture : 26 avril 2016, à 14 h

INSÉRER : Date de clôture : 17 mai 2016, à 14 h

Modification 002 – IQ relative à la CASR, 1.2 Introduction, section h) (page 6) :

1) SUPPRIMER :

- h) Le Canada a l'intention d'exiger que les entrepreneurs fournissent une solution de service obligatoire de niveau 2 : Services de maintenance pour tous les produits existants / anciens du fabricant d'équipement d'origine du GC :

INSÉRER :

- h) Le Canada a l'intention d'exiger que les entrepreneurs fournissent une solution de service obligatoire de niveau 2 : Services de maintenance pour tous les produits existants / anciens du fabricant d'équipement d'origine du GC, y compris, sans s'y limiter :

2) INSÉRER: xiv. Check Point

Modification 003 – Page couverture de l'IQ relative à la CASR N° de référence de SEAG (page 1) :

SUPPRIMER : PW-15-00680991

INSÉRER : PW-16-00726541

=====

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

Suivi du document	Diffusion	Date	Description
Modification 001	Achat et ventes	7 ^e avril 2016	Réponse du Canada aux questions 1 à 4; modifications 001 et 003 apportées à l'IQ relative à la CASR.